TRAPPEUR

AU PIED DU PLOMB DU CANTAL



<u>Ce tarif comprend :</u>

- · l'hébergement en chambres d'hôtes
- le déjeuner du $3^{\grave{e}me}$ jour dans un buron
- les activités prévues au programme
- Les forfaits et le matériel

Ce tarif ne comprend pas:

- le transport
- · les dépenses personnelles
- les assurances
- · la taxe de séjour

PROGRAMME

JOUR 1 - ARRIVÉE AU PAYS DE SAINT-FLOUR

Arrivée à votre hébergement en fin d'après-midi où vous serez hébergés en gîte de groupes en gestion libre. Installation, dîner (gestion libre) et nuitée.

JOUR 2 - SORTIE RAQUETTE AU COL DE PRAT DE BOUC

Petit déjeuner (gestion libre) au sein de votre hébergement.

Matinée libre.

Déjeuner (gestion libre).

En soirée : randonnée raquette à neige semi-nocturne avec repas dans un buron.

Votre accompagnateur, vous rejoint **au Col de Prat de Bouc (1400 m),** situé au pied du Plomb du Cantal, pour une randonnée raquettes à neige.

A la tombée de la nuit, cette randonnée vous immerge dans l'ambiance montagnarde nocturne, si particulière avec ses forêts et ses plateaux, où la quiétude est reine. La montagne est à vous... La sortie vous conduit à un ancien buron et certainement vous surprenez quelques animaux à la lueur de vos lampes frontales.

Au retour, dîner de spécialités locales et nuitée à votre auberge.

JOUR 3

Après votre petit déjeuner, une sortie matinale vivifiante vous attend. **En randonnée raquettes**, vous goutez à l'intimité des vastes forêts de conifères. L'ambiance nordique est au rendezvous: le « sentier traces » est l'occasion de mieux connaître la faune sauvage de la région.

Au retour, déjeuner au Buron du Col de Prat de Bouc.

Après le repas retour à l'auberge et départ.

VOTRE HÉBERGEMENT:



Vous serez hébergé **en chambres d'hôtes** située non loin du Plomb du Cantal au départ des toutes les activités.



Informations/Réservations

Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour 17 bis, place d'Armes - 15100 Saint-Flour Tél : 04 71 60 22 50

Mail: reservation@pays-saint-flour.fr www.pays-saint-flour.fr

▲ NOS ENGAGEMENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- privilégier des menus à base de produits locaux et de saison
- privilégier les activités non dégradantes pour l'environnement, et mettre en valeur notre patrimoine naturel.